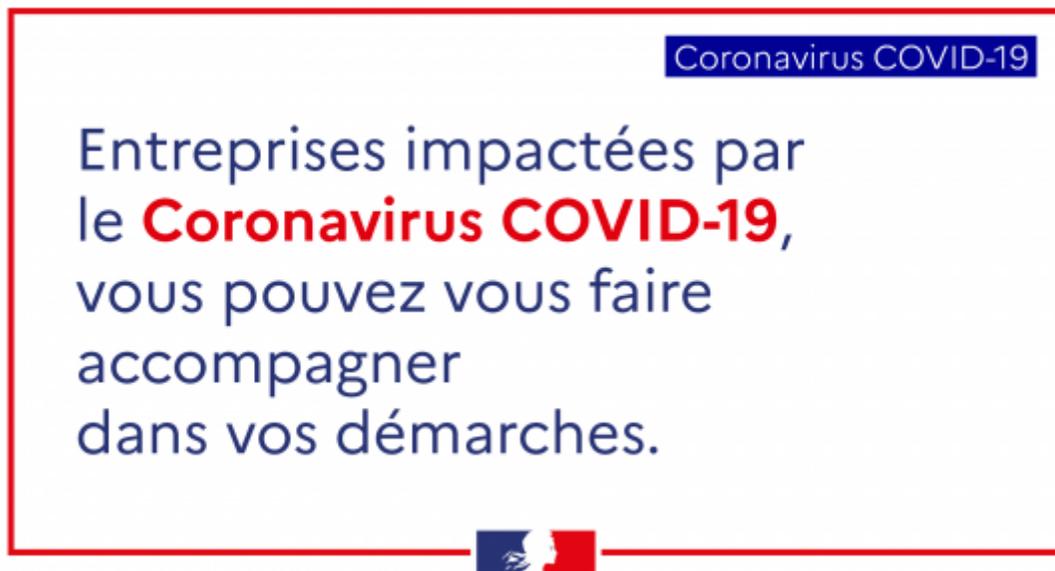


#COVID19 : accompagnement des entreprises et commerces

Face à l'épidémie de Coronavirus, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates à destination des entreprises et des commerces.

Et dans le cadre de sa compétence sur le développement économique, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau propose des contacts utiles pour les entreprises : <https://www.pays-fontainebleau.fr/contacts-utiles-et-mesures-daccompagnement-pour-les-entreprises/>



1- Mesures de soutien de l'Etat et contact de la "cellule de continuité économique" Ile-de-France

La Direccte Ile-de-France détaille sur cette rubrique de son site internet l'ensemble des mesures de soutien mises en place par l'Etat :

<http://idf.direccte.gouv.fr/Coronavirus-accompagnement-des-entreprises-impactees>

Pour joindre la "cellule de continuité économique" de la Direccte Ile-de-France :

mail à idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

ligne téléphonique dédiée au 01 70 96 14 15.

2- Contact spécifique pour les artisans

La Chambre de Métiers de Seine-et-Marne a mis en place une cellule dédiée contactable par mail pour répondre aux questions des artisans.

sos@cma77.fr

Pour faciliter le traitement des questions, il est conseillé d'indiquer sans l'objet du mail le nom de la commune de l'activité ainsi que le sujet principal de la préoccupation.

3- Contact spécifique pour les commerçants et les entreprises

La CCI Ile-de-France a mis également en place une cellule dédiée pour répondre aux interrogations des commerçants et des entreprises.

Numéro spécial : 01 55 65 44 44 (service gratuit + tarif d'un appel local)

urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr

4- Recommandations pour les entreprises et les salariés

Le ministère du Travail publie sur son site internet une liste de questions/réponses très concrètes à destination des employeurs et de leurs salariés sur la conduite à tenir.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

5- Dispositifs régionaux

- **Aides aux professionnels de santé**

remboursement des équipements acquis par les médecins et infirmiers libéraux pour faire face à la crise dans la limite de 5 000 € sur présentation d'une facture à adresser par mail : covid-19-sante@iledefrance.fr

<https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-aux-cotes-des-professionnels-de-sante>

- **Plateforme régionale de solutions solidaires**

<https://www.iledefrance.fr/solutions-covid-19-la-plateforme-regionale-solidaire-des-franciliens>

Document(s)

[Covid19 - Mesures de soutien aux entreprises et commerçants](#)

[Covid19 - Liste des interlocuteurs par institution](#)

Liens utiles

[Directe Ile de France](#)

[Ministère du Travail](#)

[Page dédiée aux contacts utiles - CAPF](#)

[Site de la Région Ile de France](#)